

Coup de Pouce Climat 2025

Stratégie d'adaptation de Vérin au changement climatique : arbre stratégique et fiches action

Alexandre BAZILLAC, Jeanne BRICAUD, Emma CASAL, Anaïs TERRAS

Avant propos

Ce document stratégique intervient dans la troisième et ultime phase de l'accompagnement de la commune de Vérin à élaborer un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique de la commune, consistant alors à dessiner les grandes lignes d'une **stratégie d'adaptation au changement climatique** en proposant notamment des fiches d'actions possibles à mettre en place au sein de la commune de Vérin pour s'adapter aux effets du changement climatique.

Ce document est donc tout d'abord composé d'un arbre stratégique que nous avons pensé en entonnoir. Tout d'abord, nous avons réfléchi à **trois grandes orientations stratégiques venant répondre aux trois enjeux de la commune**. Ces trois grandes **orientations fixent le cap** à atteindre pour la commune. Ces orientations constituent un cadre au sein duquel se déclinent des objectifs stratégiques, qui peuvent être atteints avec la réalisation de plusieurs actions.

Par exemple, pour répondre aux enjeux de la viticulture et de la préservation d'un cadre de vie soutenable à Vérin, nous avons défini comme grande orientation stratégique "Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique". **Afin de suivre cette orientation stratégique, il faudra atteindre plusieurs objectifs** : "Améliorer la prise en compte du cycle de l'eau lors des aménagements"; "Adapter les bâtiments publics aux effets du changement climatique" et "Proposer des aménagements adaptés aux besoins des différents publics". Enfin, pour parvenir à ces objectifs, il faut mettre en œuvre des actions concrètes telles que la désimperméabilisation et la végétalisation du centre bourg.

L'arbre stratégique permet d'avoir une **vue d'ensemble** de la stratégie qui est composée de **3 orientations stratégiques**, déclinées en **8 objectifs stratégiques**, avec un total de **22 actions proposées**. Cette liste d'actions est non exhaustive, d'autres peuvent être imaginées pour répondre aux enjeux identifiés sur la commune. Pour chaque action a été réalisée une **fiche action** résumant en quoi elle consiste, son niveau d'importance, de priorité et de faisabilité. Elle développe également les grandes étapes à suivre pour la mettre en œuvre, ainsi que les personnes ressources, quelques moyens de financement possibles et les potentielles limites et contraintes à sa concrétisation.

Ce document est une **boîte à outils**. Nous invitons les élus à contacter les personnes ressources afin de se faire accompagner et d'obtenir de plus amples informations. Ces actions sont des pistes, des idées auxquelles nous avons pensé et qu'il faudra adapter aux besoins et aux moyens de la commune. Nous espérons qu'elles vous inspireront dans votre démarche de résilience au changement climatique, à laquelle nous sommes heureux d'avoir pu contribuer.

Arbre de la stratégie d'adaptation de Vérin aux effets du dérèglement climatique

I. Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique

II. Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique

III. Mobiliser les acteurs du territoire pour construire collectivement des mesures d'adaptation au changement climatique

I - A. Améliorer la prise en compte du cycle de l'eau lors des aménagements

I – A .1 Faire appel à l'expertise du Syndicat des 3 Rivières pour penser les aménagements de la commune

I – A.2 Accompagnement à la mise en place de solutions fondées sur l'hydrologie régénérative pour capter l'eau dans les côteaux

I – A.3 Désimperméabilisation et végétalisation du centre-bourg

I - B. Adapter les bâtiments publics aux effets du changement climatique

I – B.4 Engager l'isolation thermique de l'école

I – B. 5. Développer des installations solaires thermiques et/ou photovoltaïques sur les bâtiments et parkings publics

I - C. Proposer des aménagements adaptés aux besoins des différents publics

I – C.6 Améliorer la signalétique des sites de pleine nature

I – C.7 Accompagnement des viticulteurs et viticultrices à l'agroforesterie

I – C.8 Plantation d'espèces végétales répulsives des espèces invasives et installations de pièges

I. Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique

II. Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique

III. Mobiliser les acteurs du territoire pour construire collectivement des mesures d'adaptation au changement climatique

II - A. Renforcer le lien social entre habitants afin de rendre la population plus résiliente aux effets du changement climatique

II – A.1 Soutien à la création de projets citoyens dans le nouveau lieu partagé, en favorisant des activités intergénérationnelles

II – A. 2 Mise en place d'une épicerie ambulante favorisant l'accès aux produits locaux

II – A. 3 Diffusion d'un annuaire d'entraide type SEL à l'échelle de la commune, afin d'avoir des personnes-ressources à contacter en cas de besoin

II – A. 4 Mobiliser les jeunes de la commune pour la mise en œuvre de projets en lien avec l'adaptation au changement climatique via un "Chantier argent de poche" proposé par la CAF

II - B. Réduire les impacts des épisodes de fortes chaleurs sur les populations vulnérables et notamment pour les habitants du bas de Vérin

II – B.5 Mise en place d'un plan communale de sauvegarde

II – B. 6 Accès à des espaces de fraîcheur en cas de fortes chaleurs

II – B. 7 Tarification réduite pour l'accès à la piscine de Pélussin en cas de vagues de chaleur

II – B. 8 Renforcement du partenariat avec l'ADMR pour identifier et accompagner les personnes isolées en période de fortes chaleurs

I. Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique

II. Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique

III. Mobiliser les acteurs du territoire pour construire collectivement des mesures d'adaptation au changement climatique

Légende :

Orientation Stratégique

III - A. Faire de la commune un relais d'informations auprès des habitants en lien avec l'adaptation au changement climatique

III – A.1 Sensibilisation des habitant.e.s aux effets du changement climatique par des ateliers et une exposition permanente

III – A. 2 Information des habitants sur l'intérêt de rénover leur logement

III – A. 3 Accroître la visibilité du site internet de la commune

III - B. Co-construire des solutions d'adaptation au changement climatique avec les partenaires

III – B. 4 Création d'une délégation "adaptation au changement climatique" au niveau de l'intercommunalité

III – B. 5 Réflexion stratégique avec les viticulteur.rice.s du territoire sur l'adaptation de leur modèle économique

III – B. 6 Création d'une instance participative

X - A. Objectif stratégique

X – A. 1 Action

X – A. 1 Action liée à l'orientation stratégique III.

**ACTION N°I.A.1 – FAIRE APPEL À L'EXPERTISE DU SYNDICAT DES 3 RIVIÈRES
POUR PENSER LES AMÉNAGEMENTS DE LA COMMUNE**

Orientation stratégique	1 - Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique 3 - Mobiliser les acteurs du territoire pour construire collectivement des mesures d'adaptation au changement climatique
Objectif stratégique	1.A - Améliorer la prise en compte du cycle de l'eau lors des aménagements 3.B - Co-construire des solutions d'adaptation au changement climatique avec les partenaires
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables Enjeu 3 - La solidarité territoriale comme levier d'adaptation
Porteur(s) du projet	La commune de Vérin
Partenaires possibles	Le Syndicat des Trois Rivières Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et la SAUR Le Département de la Loire
Personnes ressources	GRAIE Pôle Eau et Territoires
Public cible	Les habitant.es, les milieux naturels
Importance, priorité et faisabilité	Importance : importante Priorité : modérée Faisabilité : modérément faisable
Description de l'action et effets attendus	La question de l'eau sur la commune de Vérin est stratégique . Elle est une ressource essentielle qui, face aux effets du dérèglement climatique, tend à devenir trop abondante ou trop rare selon les périodes. Vérin n'est pas exemptée de ces menaces, comme en témoignent les épisodes de ces dernières années (inondations en octobre 2024, vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et de plus en plus tôt dans l'année). Il est donc crucial de s'attarder sur cette ressource et de réfléchir à comment ralentir son écoulement et améliorer son infiltration sur la commune lorsqu'elle est abondante, pour être plus résilient face aux sécheresses, canicules ou épisodes de fortes pluies. Fort de son expertise sur l'eau du territoire, le Syndicat des Trois Rivières est donc un acteur clé à consulter pour identifier les actions prioritaires à mettre en œuvre, mais aussi pour lui demander son avis pour des projets d'aménagement de la commune qui peuvent impacter la ressource eau.
Étapes de mise en oeuvre	- Demander au Syndicat des Trois Rivières de présenter la situation générale de Vérin et du territoire des Trois Rivières face à la ressource en eau lors d'un Conseil Municipal (en diffusant l'information aux habitantes

	<p>et habitants pour qu'elles et ils puissent venir y assister)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engager une réflexion sur la mise en oeuvre de projets d'aménagement ou d'actions à mettre en place pour améliorer la résilience de la commune face à l'eau en coopération avec le Syndicat des Trois Rivières et le Réseau GRAIE - Demander un avis consultatif au Syndicat des Trois Rivières sur chaque projet d'aménagement de la commune afin d'éviter d'impacter négativement la ressource en eau.
Budget et sources de financement possible	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat des Trois Rivières - SAUR - Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Fond européen LIFE ARTISAN - Département de la Loire pour les bas-côtés des routes départementales
Limites, difficultés	Disponibilité du Syndicat des Trois Rivières ?

**ACTION N°1.A.2 – ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DE SOLUTIONS
FONDÉES SUR L'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE POUR CAPTER L'EAU DANS
LES CÔTEAUX VITICOLES**

Orientation stratégique	1 - Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique 3 - Mobiliser les acteurs du territoire pour construire collectivement des mesures d'adaptation au changement climatique
Objectif stratégique	1.A - Améliorer la prise en compte du cycle de l'eau lors des aménagements 3.B - Co-construire des solutions d'adaptation au changement climatique avec les partenaires
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 1 - Une particularité viticole à protéger Enjeu 3 - La solidarité territoriale comme levier d'adaptation
Porteur(s) du projet	La commune de Vérin en partenariat avec le PNR du Pilat
Partenaires possibles	PNR du Pilat Coopératives viticoles Chambre d'Agriculture de la Loire Association française d'Agroforesterie PUHR
Personnes ressources	
Public cible	Viticultrices et viticulteurs de Vérin
Importance, priorité et faisabilité	Importance : modérée Priorité : modérée Faisabilité : modérément faisable
Description de l'action et effets attendus	Les viticulteurs et viticultrices basés à Vérin représentent l'activité économique principale de la commune et forgent son identité . Pourtant, la production de vin devient de plus en plus complexe face aux effets du dérèglement climatique sur les cultures. Les côteaux de Vérin, où sont implantées une grande partie des vignes de la commune, font face à une faible rétention de l'eau due à la nature du sol notamment et à une forte exposition au soleil en lien avec leur orientation géographique. Ainsi, l'eau devient à la fois un problème en provoquant l'érosion des sols en cas d'épisodes pluvieux mais est aussi difficile d'accès dans ses côteaux qui stockent peu dans leurs sols et disposent d'un espace limité pour offrir des espaces de stockage artificiels. Il est donc particulièrement pertinent d'envisager des solutions basées sur les principes de l'hydrologie régénérative, en favorisant les phénomènes d' évapotranspiration et en ralentissant l'écoulement de l'eau en cas de pluie.

Étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Contacter le PNR du Pilat pour impulser un accompagnement à destination des viticulteurs et viticultrices pour l'amélioration de la résilience des vignes face à la ressource en eau - Contacter l'association PUHR ou le bureau d'étude Permalab pour mettre en place un partenariat afin d'accompagner les viticulteurs et viticultrices volontaires dans des démarches d'hydrologie régénérative - Inviter les viticultrices et viticulteurs à une conférence sur l'hydrologie régénérative. Proposer par la suite un accompagnement pour l'amélioration de la résilience des vignes face à la ressource en eau - Organiser des rencontres pour permettre aux viticulteurs et viticultrices de se former et de mettre en place des solutions basées sur l'hydrologie régénérative
Budget et sources de financement possible	Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Limites, difficultés	Capacité à mobiliser les viticulteurs et viticultrices

**ACTION N°I.A.3 – DÉSIMPÉRMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION DU
CENTRE BOURG**

Orientation stratégique	1 - Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	1.A - Améliorer la prise en compte du cycle de l'eau lors des aménagements
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables
Porteur(s) du projet	La commune de Vérin
Partenaires possibles	Agence de l'eau
Personnes ressources	
Public cible	
Importance, priorité et faisabilité	Importance : importante Priorité : modérée Faisabilité : difficilement faisable
Description de l'action et effets attendus	On parle de désimpermeabilisation lorsque le matériau de recouvrement imperméable d'un sol est supprimé ou remplacé par un autre matériau, perméable. Cette opération peut être réalisée au travers de solutions fondées sur la nature (végétalisation, noues d'infiltration, etc.) ou de solutions techniques telles que la pose de revêtements drainants. En s'infiltrant à nouveau dans le sol, l'eau favorise la végétation , ce qui crée de la fraîcheur et recharge les nappes phréatiques. De plus, cela limite les risques d'inondations en centre-bourg, l'eau étant captée par les plantes. D'autre part, désimpermeabiliser peut permettre de faire baisser la température jusqu'à 2,5°C. Si cela est couplée à de la végétalisation par de la plantation d'arbres, la température peut baisser jusqu'à 4°C par l'ombrage et l'évapotranspiration lorsque plusieurs arbres sont à proximité. Cependant, le rafraîchissement dû aux arbres dépend du nombre d'arbres plantés, de la densité de leur feuillage, des essences, de la qualité du sol et de la disponibilité en eau. Ces mesures permettent ainsi d'améliorer le bien-être, d'accueillir de la biodiversité et de stocker du carbone.
Étapes de mise en oeuvre	VÉGÉTALISER : - Diagnostic de l'encombrement du sous-sol et de la nature du sol et du sous-sol. Il est nécessaire de prendre contact avec les gestionnaires de réseaux enterrés pour localiser les contraintes associées telles que la localisation des réseaux enterrés et avoir connaissance de chantiers

	<p>éventuels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de l'espace d'enracinement - Installation de protections adéquates autour des jeunes arbres ainsi qu'arrosage et entretien les premiers mois (soins de parachèvement et de confortement). - Choix de l'arbre : principe du « bon arbre au bon endroit » - Intégration des arbres à la gestion des eaux de pluie L'intégration du cycle de l'eau doit être un principe fondamental du projet. L'intégration explicite des arbres au plan d'assainissement pluvial est nécessaire. - Consulter les équipes en charge de l'entretien et les acculturer - Entretien annuel <p>DÉSIMPÉRMÉABILISER:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude des potentiels d'infiltration des sols - Cette étude s'intéresse au dimensionnement de l'infrastructure en vue de la désimpérméabilisation du sol. Elle détaille les niveaux d'infiltration et de stockage souhaités au regard des débits associés à différentes occurrences de pluie annuelle ou décennale sur une zone donnée - Inscrire la désimpérméabilisation dans les documents de planification comme le PLU et SCot - Construire un plan d'actions afin de prioriser les secteurs à désimpérméabiliser - Concevoir et réaliser des aménagements liés à la désimpérméabilisation - Réaliser les choix techniques : solutions fondées sur la nature ou revêtements artificiels <p>Pour plus de détails sur les étapes, consultez https://plusfraichemaville.fr/fiche-solution/desimpermeabilisation</p>
<p>Budget et sources de financement possible</p>	<p>Planter des arbres : de 25 à 1 000 € HT / m² pour un temps de mise en oeuvre inférieur à 1 mois Coûts d'entretien : 40 - 50 € HT / unité par an Pour les financements, consultez : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/?integration=&targeted_audiences=&perimeter=&text=13-synonyms-Nature+en+ville&apply_before=&is_charged=all&action=search-filter</p> <p>Désimpérméabiliser : de 6 à 12 mois pour un coût 60 à 150 € HT / m² Pour les financements, les agences de l'eau, premières opératrices de l'État pour la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, interviennent depuis maintenant plusieurs années sur cette thématique via un accompagnement financier et technique des maîtres d'ouvrages publics comme privés via le financement d'études et de travaux. Par ailleurs, des aides régionales ou locales peuvent être mobilisées en fonction des</p>

	objectifs du projet, qu'ils soient directement ou indirectement liés à la désimperméabilisation (lutte contre l'effet d'ICU, restauration de la continuité écologique, etc.), au travers du Fonds Vert notamment.
Limites, difficultés	Désimperméabiliser et végétaliser est, malgré les financements possibles, assez coûteux et long. De plus, cela nécessite d'avoir le personnel de mairie adapté à l'entretien des nouveaux espaces verts tout au long de l'année.

ACTION N°I.B.4 – ENGAGER L'ISOLATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE

Orientation stratégique	1 - Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	1.B - Adapter les bâtiments publics aux effets du changement climatique
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables
Porteur(s) du projet	La commune de Vérin
Partenaires possibles	SIEL
Personnes-ressources	Un élu de la commune pour suivre le projet Un employé du PNR sur le volet énergétique Maryline POULAT du SIEL
Public cible	Les élèves, les enseignants et le personnel de l'école, ainsi que l'ensemble des habitants de la commune.
Importance, priorité et faisabilité	Importance : importante Priorité : très prioritaire Faisabilité : modérément faisable
Description de l'action et effets attendus	<p>Cette action consiste à engager un projet d'isolation thermique de l'école afin d'améliorer la performance énergétique du bâtiment et le confort des usagers. Les travaux pourraient concerner l'isolation des murs ou de la toiture, ainsi que l'amélioration des menuiseries ou bien la pose de filtre comme cela a été fait au niveau de la mairie.</p> <p>Lors de nos échanges durant la semaine terrain, il a été évoqué que la rénovation de l'école pourrait être envisagée lors du prochain mandat. La réalisation de cette fiche action vise donc à rappeler l'importance de ce projet et à encourager son inscription à l'ordre du jour lors de la première année de mandat après les élections municipales de 2026.</p> <p>Les effets attendus sont connus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction de la consommation énergétique du bâtiment - une diminution des coûts de fonctionnement pour la commune - une amélioration du confort thermique pour les élèves et les enseignants. <p>Cette démarche contribue également à l'exemplarité de la collectivité en matière</p>

	d'adaptation au changement climatique au niveau des bâtiments communaux !
Étapes de mise en oeuvre	- Contacter le SIEL
Budget et sources de financement possible	Se renseigner auprès du SIEL
Limites, difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Le coût d'investissement pourrait être important pour la commune. - Il y a aura une nécessité de planifier les travaux pour limiter l'impact sur le fonctionnement de l'école. - Les délais administratifs et techniques liés aux études préalables et à la recherche de financements peuvent être longs et fastidieux...

**ACTION N°I.B.5 – DÉVELOPPER DES INSTALLATIONS SOLAIRES
THERMIQUES ET/OU PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS ET
PARKINGS PUBLICS**

Orientation stratégique	1 - Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	1.B - Adapter les bâtiments publics aux effets du changement climatique
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables
Porteur(s) du projet	La commune
Partenaires possibles	De nombreux acteurs pourraient accompagner la commune telle que la CNR, les équipes du PNR du Pilat, EDF, les entreprises locales, etc.
Personnes-ressources	Identique aux partenaires
Public cible	La commune et l'ensemble des habitants, qui bénéficieront indirectement des retombées financières du projet.
Importance, priorité et faisabilité	Importance : modérée Priorité : modérée Faisabilité : modérément faisable
Description de l'action et effets attendus	<p>Produire de l'énergie solaire (chaleur) et/ou photovoltaïque sur la commune représente une opportunité puisque aujourd'hui, très peu de bâtiments possèdent des panneaux. Pourtant, d'après les données de TerriSTORY, le potentiel photovoltaïque est de 3 848 MWh et le solaire thermique de 1 601 MWh. Cela aurait plusieurs bénéfices :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les coûts énergétiques sur le long terme pour les ménages et la collectivité ; - Renforcer l'indépendance énergétique de la commune et diminuer sa dépendance aux énergies fossiles ; - Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique local ; - Soutenir l'économie locale en mobilisant les entreprises présentes sur le territoire pour l'installation et la maintenance des équipements ; - Améliorer la résilience énergétique face aux aléas des réseaux électriques, tout en limitant les pertes liées au transport de l'électricité sur de longues distances.
Étapes de mise en	- Voir avec les partenaires

oeuvre	
Budget et sources de financement possible	Différentes solutions existent notamment sur le site de l'ADEME : https://librairie.ademe.fr/2879-thematique/s-1/thematique-energies/public-collectivites-et-secteur-public/types-de-documents-guide+retour-d-experience-2/thematique-precise-electricite-renouvelable
Limites, difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Le coût initial des installations. - Les contraintes techniques liées aux orientations. - Les délais administratifs et réglementaires pour la mise en place des installations.

ACTION N°I.C.6 – AMÉLIORER LA SIGNALÉTIQUE DES SITES DE PLEINE NATURE

Orientation stratégique	1 - Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	1.C - Proposer des aménagements adaptés aux besoins des différents publics
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables Enjeu 3 - La solidarité territoriale comme levier d'adaptation
Porteur(s) du projet	La commune de Vérin
Partenaires possibles	Le PNR pour la signalétique des chemins de randonnée
Personnes-ressources	
Public cible	Les habitant.es et les touristes
Importance, priorité et faisabilité	Importance : faible Priorité : pas prioritaire Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	Améliorer la signalétique des espaces de fraîcheur de Vérin, comme ses espaces végétalisés, ses éventuelles fontaines à eau disponibles en libre-service, ses chemins de randonnée sur Vérin du haut... permettrait aux habitants ainsi qu'aux cyclotouristes empruntant la Via Rhôna de se rafraîchir pendant les périodes de fortes chaleurs. Cette mesure peut notamment être un bon moyen de capter les cyclotouristes passant par Vérin pour qu'ils s'y arrêtent et consomment dans les nouveaux restaurants par exemple. L'intérêt de cette mesure est donc d'une part de mieux renseigner les habitants sur les espaces de fraîcheur à proximité, et de capter le flux touristique pour dynamiser la commune en été et soutenir les restaurants.
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les lieux stratégiques où installer cette signalétique. - Contacter le PNR pour voir les aménagements possibles qu'ils pourraient mettre en place (signalétique des chemins de randonnée par exemple au centre de la ville et le long de la via rhôna) - Installer de la signalétique
Budget et sources de financement possible	Contacteur le PNR pour identifier les financements possibles de leur part. Un simple panneau de signalétique coûte une vingtaine d'euros. A cela doit être ajoutée la mise en place du panneau.
Limites, difficultés	

**ACTION N°I.C.7 – ACCOMPAGNEMENT DES VITICULTEURS À
L'AGROFORESTERIE**

Orientation stratégique	1 - Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	1.C - Proposer des aménagements adaptés aux besoins des différents publics
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 1 - Une particularité viticole à protéger
Porteur(s) du projet	Commune de Vérin
Partenaires possibles	PNR du Pilat Coopératives viticoles Chambre d'Agriculture de la Loire Association française d'Agroforesterie
Personnes-ressources	Le PNR du Pilat dispose d'une chargée de mission agro-écologie
Public cible	Viticulteur.ice.s
Importance, priorité et faisabilité	Importance : modérée Priorité : très prioritaire Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	Outre son importance économique et symbolique, la viticulture est particulièrement sensible aux effets du changement climatique (qualité des sols, développement d'espèces invasives, sécheresses, changements de températures...). Dès lors, réaliser un diagnostic des besoins des viticulteur.ice.s permettrait de les accompagner au mieux dans la transition vers une culture plus résiliente. Cet état des lieux pourra être réalisé en lien avec le PNR, mais aussi les autres viticulteur.ice.s pour favoriser la rencontre et l'échange de bonnes pratiques . Cet accompagnement pourra particulièrement se concentrer sur les solutions d'agroforesterie, qui présentent de nombreux avantages : création d'un microclimat protégeant la vigne des aléas climatiques, amélioration de la qualité du sol, de sa fertilité et de la biodiversité, ou encore production de ressources complémentaires pour l'exploitation (fruits, bois...).
Étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre des viticulteur.ices pour identifier leurs besoins et leurs avancements sur cette question - Création d'un groupe de travail réunissant les différents acteurs de la filière viticole et les structures d'accompagnement pour échanger sur les bonnes pratiques
Budget et sources de	L'association française d'agroforesterie propose des formations de 2 jours , pouvant

financement possible	être financées au titre de la formation professionnelle (OPCO, Vivéa). Le PNR propose également un accompagnement (technique, formations...). Les viticulteurs qui le souhaitent peuvent obtenir la certification Label Haie (194€ par an) pour valoriser leur démarche et être accompagnés durablement.
Limites, difficultés	Possible manque de temps des viticulteurs pour participer à ces réunions

**ACTION N°I.C.8 – PLANTATION D'ESPÈCES VÉGÉTALES RÉPULSIVES DES
ESPÈCES INVASIVES ET INSTALLATION DE PIÈGES**

Orientation stratégique	1 - Poursuivre les aménagements permettant la résilience de Vérin face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	1.C - Proposer des aménagements adaptés aux besoins des différents publics
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables
Porteur(s) du projet	La commune de Vérin
Partenaires possibles	Le PNR Syndicat d'apiculture de la Loire pour la destruction des nids
Personnes-ressources	La commune de Portet en Garonne : https://www.portetgaronne.fr/lutte-contre-les-moustiques-les-bons-gestes-a-adopter/ La région avec son plan de lutte contre les moustiques : https://agirmoustique.fr/wp-content/uploads/2023/05/Guide_Moustique_tigre_communes.pdf
Public cible	Les habitant.es
Importance, priorité et faisabilité	Importance : faible Priorité : pas prioritaire Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	Plantation d'espèces végétales répulsives des espèces invasives (frelons et moustiques), non allergènes et adaptées au climat de Vérin en 2050, dans les rues de Vérin et dans la cour d'école pour protéger les enfants. Mise en place de pièges à moustiques et à larves . Proposer aux habitants de bénéficier d'un piège anti-moustiques personnel à un tarif préférentiel, négocié grâce à un achat groupé. Détection des nids de frelons asiatiques et mise en place de pièges.
Étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les lieux stratégiques où installer ces plantes - Contacter le PNR pour voir les aménagements possibles qu'ils pourraient mettre en place et le syndicat d'apiculture de la Loire sur leur accompagnement possible pour la mise en place de piège - Installer/ Planter les plantes dans la commune - Mise en place des pièges
Budget et sources de financement possible	Contacteur le PNR pour identifier les financements possibles de leur part. En collaboration avec Saint-Étienne Métropole, le Syndicat Départemental d'Apiculture de la Loire participe à la destruction des nids de frelons asiatiques.

	<p>Le Syndicat effectue pour vous les démarches sur frelonsasiatiques.fr et contribue financièrement aux interventions.</p> <p>Les tarifs d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour un nid à moins de 5 mètres de haut : 90€ avec une prise en charge automatique du Syndicat de 40€, soit 50€ restant à votre charge. • Pour un nid à plus de 5 mètres de haut : 190 € avec une prise en charge automatique du Syndicat de 90 €, soit 100 € restant à votre charge. <p>> Contactez le Syndicat : 06 65 36 46 40 ou syndicat-apiculture-loire.fr</p>
Limites, difficultés	

ACTION N°II.A.1 – SOUTIEN A LA CRÉATION DE PROJETS CITOYENS DANS LE NOUVEAU LIEU PARTAGÉ, EN FAVORISANT DES ACTIVITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Orientation stratégique	2 - Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	2.A - Renforcer le lien social entre habitants afin de rendre la population plus résiliente aux effets du changement climatique
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 3 - La solidarité territoriale comme levier d'adaptation
Porteur(s) du projet	Commune de Vérin
Partenaires possibles	L'association des bénévoles de la bibliothèque
Personnes ressources	
Public cible	Les habitant.es
Importance, priorité et faisabilité	Importance : modérée Priorité : modérée Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	Au cours des entretiens ou d'échanges plus informels, l'ouverture du nouveau lieu partagé, comprenant notamment la bibliothèque, est apparue comme une opportunité pour renforcer le lien social entre les habitant.es. Ce lieu pourrait permettre à des collectifs ou des associations de se réunir, plus ou moins régulièrement, et ainsi de se rencontrer autour d'une activité proposée par des volontaires. Cela favorisera la résilience de Vérin en entretenant le lien social et la solidarité, nécessaire pour répondre aux aléas climatiques, possiblement autour de sujets d'adaptation : ateliers cuisine, couture, réparation de vélos... En outre, cette participation citoyenne permettra l'appropriation du lieu et des thématiques d'adaptation.
Étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du lieu partagé - Appel aux initiatives citoyennes
Budget et sources de financement possible	Pas de budget particulier. La mise à disposition d'un lieu de réunion, par exemple le lieu partagé, constitue un soutien efficace et gratuit (en dehors des travaux déjà en cours sur le bâtiment). Des aides financières ou techniques ponctuelles pour certains projets peuvent être envisagées.
Limites, difficultés	Mobiliser la population

**ACTION N°II.A.2 – METTRE EN PLACE UNE ÉPICERIE AMBULANTE
FAVORISANT L'ACCÈS AUX PRODUITS LOCAUX**

Orientation stratégique	2 - Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	2.A - Renforcer le lien social entre habitants afin de rendre la population plus résiliente aux effets du changement climatique
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 3 - La solidarité territoriale comme levier d'adaptation
Porteur(s) du projet	La Communauté de Communes
Partenaires possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Producteurs et agriculteurs locaux - Commerçants du territoire - Chambres consulaires (Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie) - Associations locales
Personnes ressources	PNR, autres collectivités pour les retours d'expérience
Public cible	Les habitants de la commune et des hameaux isolés, en particulier les personnes âgées ou ayant des difficultés de mobilité.
Importance, priorité et faisabilité	<p>Importance : modérée</p> <p>Priorité : modérée</p> <p>Faisabilité : modérément faisable</p>
Description de l'action et effets attendus	<p>L'objectif de cette action serait de faciliter l'accès à des produits alimentaires de qualité, notamment issus des producteurs locaux du territoire, tout en créant un service de proximité pour les habitants.</p> <p>Au-delà de l'aspect commercial, ce dispositif peut également constituer un lieu de lien social. Le passage régulier de l'épicerie ambulante peut contribuer à rompre l'isolement de certaines personnes, en particulier les habitants âgés ou peu mobiles, tout en dynamisant la vie locale.</p> <p>Les effets attendus sont une amélioration de l'accès aux produits alimentaires sur le territoire, le soutien aux circuits courts et aux producteurs locaux, ainsi qu'un renforcement du lien social entre les habitants.</p> <p>Il existe de nombreux retours d'expérience :</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://www.chaireunesco-adm.com/Une-epicerie-itinerante-en-milieu-r

	<p>ural-un-outil-de-solidarite-dans-les</p> <ul style="list-style-type: none"> - https://www.banquealimentaire.org/laide-alimentaire-itinerante-4229 - https://www.lyoncapitale.fr/actualite/rhone-une-epicerie-sociale-itinerante-deployee-dans-les-communes-rurales - https://anct.gouv.fr/projets/une-epicerie-itinerante-en-aube-au-service-des-communes-rurales
Étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins des habitants et les secteurs à desservir. - Étudier les modèles possibles (initiative communale, association, entrepreneur local...). - Mobiliser les producteurs et fournisseurs locaux. - Définir les circuits, les fréquences de passage et les lieux d'arrêt. - Mettre en place une communication auprès des habitants pour faire connaître le service.
Budget et sources de financement possible	<p>Le fonds de soutien au commerce rural qui permet de prendre en charge 50 % des dépenses d'investissement (jusqu'à 20 000 €, notamment pour un véhicule professionnel), exclut les frais de fonctionnement et de stocks et offre un bonus de 5 000 € pour l'accompagnement validé par le Comité technique, le tout cumulable avec d'autres aides :</p> <p>https://anct.gouv.fr/programmes-dispositifs/reconquete-commerciale/le-fonds-d-e-soutien-au-commerce-rural</p>
Limites, difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - La viabilité économique du service à long terme - L'organisation logistique (tournées, approvisionnement) - La nécessité de maintenir une fréquentation suffisante pour assurer la pérennité du projet - Une mauvaise communication au démarrage

ACTION N°II.A.3 – DIFFUSION D'UN ANNUAIRE D'ENTRAIDE TYPE SEL À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE, AFIN D'AVOIR DES PERSONNES-RESSOURCES À CONTACTER EN CAS DE BESOIN

Orientation stratégique	2 - Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	2.A - Renforcer le lien social entre habitants afin de rendre la population plus résiliente aux effets du changement climatique 3.A - Faire de la commune un relais d'informations auprès des habitants en lien avec l'adaptation au changement climatique
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables
Porteur(s) du projet	Le Pelussel avec le CCAS de Vérin
Partenaires possibles	CAF de la Loire
Personnes ressources	
Public cible	Les habitant.es
Importance, priorité et faisabilité	Importance : modérée Priorité : pas prioritaire Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	La commune de Vérin dispose d'une population rurale dispersée, notamment entre le haut et le bas de son territoire. Avec l'arrivée de nouveaux ménages travaillant dans les métropoles voisines, les liens d'interconnaissances se sont affaiblis et certaines traditions qui permettaient cela ont disparu, comme les conscrits. Les effets du dérèglement climatique comme les vagues de chaleur affecteront d'autant plus les Vérinois.es si ils et elles sont isolé.es. Il est donc important de cultiver une solidarité entre voisin.es et habitant.es de la commune. En promouvant le Système d'Échange Local (SEL) implanté dans le Pilat auprès de sa population -le Pelussel-, la mairie fournira un moyen pour les personnes de s'entraider et d'apprendre à se connaître. Le SEL est une façon de créer des liens de confiance et de se rendre compte des besoins et ressources de ses voisin.e.s.
Étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre contact avec le Pelussel (pelussel42@gmail.com) implanté à Pélussin et ses alentours pour envisager un moyen de communiquer sur le réseau - Initier une campagne de communication par les différents canaux à disposition du CCAS : site de la mairie, affichage dans les lieux publics, organisation d'une réunion de présentation du concept...

Budget et sources de financement possible	Pour financer la campagne de communication sur le Pelusset, éventuellement voir auprès du département de la Loire ou de la CAF.
Limites, difficultés	

ACTION N°II.A.4 – MOBILISER LES JEUNES DE LA COMMUNE POUR LA MISE EN OEUVRE DE PROJETS EN LIEN AVEC L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE VIA UN "CHANTIER ARGENT DE POCHE" PROPOSE PAR LA CAF

Orientation stratégique	2 - Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	2.A - Renforcer le lien social entre habitants afin de rendre la population plus résiliente aux effets du changement climatique 2.B - Réduire les impacts des épisodes de fortes chaleurs sur les populations vulnérables et notamment pour les habitants du bas de Vérin 3.A - Faire de la commune un relais d'informations auprès des habitants en lien avec l'adaptation au changement climatique
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 3 - La solidarité territoriale comme levier d'adaptation
Porteur(s) du projet	La Commune de Vérin
Partenaires possibles	CAF de la Loire
Personnes ressources	
Public cible	Jeunes de 14 à 18 ans de la commune
Importance, priorité et faisabilité	Importance : faible Priorité : pas prioritaire Faisabilité : modérément faisable
Description de l'action et effets attendus	Suite à la disparition de la tradition des conscrits, qui confiait la mission aux jeunes de la commune d'organiser une fête de village et d'aller l'annoncer dans toutes les maisons de Vérin, la commune ne donne plus d'occasion à ces jeunes pour jouer un rôle dans la vie citoyenne du village. Les chantiers argent de poche financés par la Caf sont un moyen de leur redonner cette place en leur confiant des missions spécifiques rémunérées , qui pourront contribuer à l'adaptation au changement climatique de la commune. Diverses missions peuvent être envisagées : l'entretien des espaces verts, l'organisation d'une animation culturelle, la diffusion d'un dispositif ou d'une action mise en place par la mairie... Autant de manières de créer du lien entre les jeunes et avec les autres habitant.es !
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Choix des actions à proposer via le chantier d'argent de poche - Demande de subvention auprès de la Caf - Appel aux jeunes volontaires - Mise en œuvre des chantiers
Budget et sources de	Les 2/3 de l'indemnité versée aux jeunes doivent être financée par la commune.

financement possible	<p>Financement par la CAF : “5 € par mission rétribuée (soit 1/3 de l'indemnité versée à chaque jeune pour une mission d'une demi-journée) dans la limite d'une aide maximale de 2 000 € (sous réserve des fonds disponibles).</p> <p>La Caf étudie les demandes à partir de 20 missions rétribuées pour un minimum de 4 jeunes concernés”</p> <p>https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-des-cotes-d-armor/partenaires-locaux/enfance-jeunesse/dispositif-argent-de-poche</p>
Limites, difficultés	

ACTION N°II.B.5 – MISE EN PLACE D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Orientation stratégique	2 - Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	2.B - Réduire les impacts des épisodes de fortes chaleurs sur les populations vulnérables et notamment pour les habitants du bas de Vérin
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables
Porteur(s) du projet	La commune de Vérin
Partenaires possibles	Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Personnes ressources	
Public cible	Habitant.es, notamment les personnes vulnérables face aux vagues de chaleur
Importance, priorité et faisabilité	Importance : importante Priorité : très prioritaire Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	La commune de Vérin est de plus en plus affectée par des vagues de chaleur durant les étés en raison du dérèglement climatique. D'après les estimations de Météo France, ces épisodes de chaleur vont encore s'accroître dans les années à venir. Or, les vagues de chaleur impactent fortement la santé et le bien-être de la population, d'autant plus que 32% des habitations de la commune sont des passoires thermiques, laissant rapidement entrer la chaleur. Face à ce risque déjà bien réel pour les Vérinois.es, il est stratégique de mettre en œuvre un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dédié aux vagues de chaleur . L'objectif est de pouvoir anticiper les conséquences de ces épisodes et d'ainsi trouver des solutions pour réduire au maximum leurs effets délétères sur la population, et notamment les personnes vulnérables.
Étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un groupe de travail au sein du conseil communal souhaitant travailler sur l'élaboration du PCS - Rédiger et mettre en oeuvre le PCS en s'appuyant sur ce guide : 2025 - guide pcs vdc web.pdf
Budget et sources de financement possible	
Limites, difficultés	

ACTION N°II.B.6 – ACCÈS À DES ESPACES DE FRAÎCHEUR EN CAS DE FORTES CHALEURS

Orientation stratégique	2 - Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	2.B - Réduire les impacts des épisodes de fortes chaleurs sur les populations vulnérables et notamment pour les habitants du bas de Vérin
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables Enjeu 3 - La solidarité territoriale comme levier d'adaptation
Porteur(s) du projet	Commune de Vérin
Partenaires possibles	Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Personnes ressources	SIEL
Public cible	Personnes isolées et vulnérables (âgées, et/ou en situation de précarité)
Importance, priorité et faisabilité	Importance : importante Priorité : très prioritaire Faisabilité : modérément faisable
Description de l'action et effets attendus	Les prévisions climatiques sur Vérin permettent d'anticiper une forte hausse des températures (jusqu'à +3°C en moyenne l'été, le nombre de nuits chaudes multiplié par 3, et 14 jours de vague de chaleur selon le scénario médian). Face à ces épisodes de chaleur plus intenses et plus fréquents, il est prioritaire de proposer des espaces de fraîcheur à la population, notamment aux personnes vulnérables en situation de précarité énergétique. Pour cela, la commune pourrait ouvrir certains bâtiments publics rénovés à la population lors des nuits de fortes chaleurs . L'accès à des espaces pourrait être permis par des navettes spéciales, par exemple en réutilisant les bus scolaires inutilisés en période estivale. Pour avoir une action d'ampleur et partager la mise en œuvre, il pourrait être pertinent de mener cette

	action à l' échelle intercommunale .
Étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des bâtiments communaux et intercommunaux pouvant être mobilisés : isolation adaptée, capacité d'accueil - Identification des personnes pouvant être intéressées par ce dispositif et choix du circuit de la navette - Recensement du matériel pouvant être prêtés (matelas de camping...)
Budget et sources de financement possible	<p>Selon les modalités de mise en œuvre retenues, certains coûts pourraient être mutualisés à l'échelle de la Communauté de communes, notamment pour la navette. La gestion des espaces de fraîcheurs pourrait être assurée par des bénévoles de la commune, dans une logique de solidarité, de même que le matériel de camping pour accueillir les personnes pourrait être prêté.</p>
Limites, difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des bénévoles - Garantir un accueil digne dans des bâtiments qui ne sont pas prévus pour

ACTION N°II.B.7 – TARIFICATION RÉDUITE POUR L'ACCÈS À LA PISCINE DE PÉLUSSIN EN CAS DE VAGUES DE CHALEUR

Orientation stratégique	2 - Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique 3 - Mobiliser les acteurs du territoire pour construire collectivement des mesures d'adaptation au changement climatique
Objectif stratégique	2.B - Réduire les impacts des épisodes de fortes chaleurs sur les populations vulnérables et notamment pour les habitants du bas de Vérin 3.B - Co-construire des solutions d'adaptation au changement climatique avec les partenaires
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables Enjeu 3 - La solidarité territoriale comme levier d'adaptation
Porteur(s) du projet	La communauté de communes du Pilat Rhodanien
Partenaires possibles	
Personnes ressources	
Public cible	
Importance, priorité et faisabilité	Importance : modérée Priorité : modérée Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	Les vagues de chaleur affectant de plus en plus la communauté de communes du Pilat Rhodanien et sa population, il est important d'envisager des solutions pour permettre aux habitantes et habitants de faire face au mieux à ces épisodes. Il serait intéressant d'offrir la possibilité aux résidents et résidentes du territoire de pouvoir accéder à la piscine communale de Pélussin pour venir se rafraîchir lors des vagues de chaleur à un tarif réduit voire gratuit.
Étapes de mise en oeuvre	Discussion au sein de la communauté de communes et intégration dans le Plan Communal de Sauvegarde.
Budget et sources de financement possible	

Limites, difficultés	Financer un accès à tarif réduit ou gratuit avec une piscine qui fait l'objet d'importants investissements de rénovation en 2026.
-----------------------------	---

ACTION N°II.B.8 – RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ADMR POUR IDENTIFIER ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES ISOLÉES EN PÉRIODE DE FORTES CHALEURS

Orientation stratégique	2 - Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	2.B - Réduire les impacts des épisodes de fortes chaleurs sur les populations vulnérables et notamment pour les habitants du bas de Vérin
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables Enjeu 3 - La solidarité territoriale comme levier d'adaptation
Porteur(s) du projet	Commune de Vérin
Partenaires possibles	ADMR CCAS
Personnes ressources	ADMR
Public cible	Personnes isolées et vulnérables (âgées, et/ou en situation de précarité)
Importance, priorité et faisabilité	Importance : importante Priorité : très prioritaire Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	L'ADMR propose de l'aide à domicile, notamment pour les personnes âgées (isolées ou non), tandis que de son côté la mairie est en contact avec une dizaine de personnes vulnérables, appelées en période de fortes chaleurs. Au vu des prévisions climatiques et démographiques , il semble nécessaire de proposer une approche plus globale, avec le soutien de l'ADMR. Ce partenariat permettra à la fois d'identifier et d'accompagner les personnes isolées , et facilitera la mise en œuvre d'autres actions liées à la gestion des fortes chaleurs (notamment l'accès des personnes vulnérables à des espaces de fraîcheur). C'est également un moyen de renforcer la solidarité dans la commune, en prenant soin les uns des autres.
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des personnes isolées - Création d'un protocole d'accompagnement de ces personnes en cas de fortes chaleurs

Budget et sources de financement possible	Cette action ne demande pas de ressources particulières, car il s'agit de renforcer un partenariat existant avec un acteur associatif, dont l'action repose notamment sur des bénévoles.
Limites, difficultés	Ne pas avoir de discours stigmatisant pour les populations vulnérables identifiées au cours de ce recensement

**ACTION N°III.A.1 – SENSIBILISATION DES HABITANT.ES AUX EFFETS DU
CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR DES ATELIERS ET UNE EXPOSITION
PERMANENTE**

Orientation stratégique	2 - Développer des solutions solidaires pour mieux faire face aux effets du dérèglement climatique
Objectif stratégique	3.A - Faire de la commune un relais d'informations auprès des habitants en lien avec l'adaptation au changement climatique
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables
Porteur(s) du projet	La commune de Vérin
Partenaires possibles	PNR
Personnes ressources	Exposition numérique expliquant le changement climatique : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/exposition-changement-climatique
Public cible	Les habitant.es
Importance, priorité et faisabilité	Importance : importante Priorité : modéré Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	Ateliers de sensibilisation des habitants aux pratiques à adopter face aux effets du changement climatique proposés dans le nouvel espace partagé (sobriété énergétique, garder la fraîcheur dans son logement...): par exemple organiser des conférences à la bibliothèque; organiser une journée dédiée au sujet sur la place de la mairie avec des jeux pour les enfants . De plus, création d'une exposition permanente sur Vérin en 2050 à la bibliothèque, pour sensibiliser tous les habitants.
Étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir aux ateliers possibles à faire dans la commune. - Chercher des habitants potentiellement intéressés pour animer ces ateliers - Définir un cahier des charges de l'exposition pour le groupe ou l'entreprise qui la réalisera - Lancer un appel à projet - Concrétiser le projet
Budget et sources de financement possible	Les ateliers pourraient être animés par les habitants eux-mêmes ou par des associations du territoire expertes sur le sujet. L'exposition permanente pourrait également être réalisée par des associations ou bien par les jeunes participant à un

	projet Chantier argent de poche (ou encore contacter des étudiants en art ou sciences de l'environnement).
Limites, difficultés	Il peut être un peu long de créer les partenariats en fonction de la réactivité et de l'intérêt des acteurs du territoire à s'associer à ce projet.

**ACTION N°III.A.2 – INFORMER LES HABITANT.ES SUR L'INTÉRÊT DE
RÉNOVER LEUR LOGEMENT**

Orientation stratégique	3 - Mobiliser les acteurs du territoire pour construire collectivement des mesures d'adaptation au changement climatique
Objectif stratégique	3.A - Faire de la commune un relais d'informations auprès des habitants en lien avec l'adaptation au changement climatique
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables
Porteur(s) du projet	La commune de Vérin (comme relai)
Partenaires possibles	Le Parc naturel régional du Pilat Le SIEL Entreprises locales du secteur L'ADEME
Personnes-ressources	Les partenaires peuvent être des personnes-ressources
Public cible	Les habitants de la commune, en particulier les propriétaires de logements
Importance, priorité et faisabilité	Importance : importante Priorité : modérée Faisabilité : modérément faisable
Description de l'action et effets attendus	<p>Cette action vise à informer les habitants sur les bénéfices de la rénovation énergétique de leur logement, tant sur le plan environnemental qu'économique et du confort de vie.</p> <p>La commune pourrait relayer des informations sur les dispositifs d'accompagnement existants, les aides financières disponibles ainsi que les solutions techniques permettant d'améliorer la performance énergétique des logements.</p> <p>L'action pourrait également inclure un accompagnement des habitants dans leurs démarches de rénovation, notamment pour la recherche de financements ou l'orientation vers les dispositifs et structures compétentes. Il serait également pertinent de mettre en relation les habitant.es (volontaires) qui ont déjà entrepris une rénovation ou isolation de leur logement afin qu'il puisse être source de conseil et de retour d'expérience.</p> <p>Les effets attendus espérés sont une augmentation du nombre de rénovations</p>

	<p>énergétiques sur le territoire, une réduction des consommations d'énergie des logements et une meilleure adaptation du parc immobilier aux enjeux climatiques.</p> <p>Comme expliqué dans l'enjeu n°2 du diagnostic, il ne faut pas oublier qu'à Vérin, 32 % des logements sont des passoires thermiques, soit plus du double de la moyenne nationale et que 87 % du parc immobilier devra être rénové d'ici à 2050 pour respecter les engagements climatiques.</p>
Étapes de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les dispositifs d'accompagnement et les aides existantes (France Rénov', ADEME, etc.). - Mettre en place des actions d'information (réunions publiques, ateliers, communication municipale, site internet, bulletin communal). - Mobiliser des partenaires techniques et institutionnels pour intervenir auprès des habitants. - Accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation et dans la recherche de financements.
Budget et sources de financement possible	Budget communal ou intercommunal pour les actions de communication et d'animation.
Limites, difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - L'instabilité gouvernementale budgétaire empêche toute anticipation, notamment sur le fond France Renov'... - Le manque de mobilisation des habitants. - La complexité des dispositifs d'aides et des démarches administratives. - Le coût des travaux pouvant freiner certains ménages malgré les aides disponibles.

**ACTION N°III.A.3 – ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DU SITE INTERNET DE LA
COMMUNE**

Orientation stratégique	3 - Mobiliser les acteurs du territoire pour construire collectivement des mesures d'adaptation au changement climatique
Objectif stratégique	3.A - Faire de la commune un relais d'informations auprès des habitants en lien avec l'adaptation au changement climatique
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables Enjeu 3 - La solidarité territoriale comme levier d'adaptation
Porteur(s) du projet	La commune de Vérin
Partenaires possibles	Agence de communication / webdesign Développeur web ou consultant SEO (référencement) Établissements scolaires (projets pédagogiques, contenus)
Personnes ressources	Prestataire web en freelance, chargé(e) de communication de l'intercommunalité Responsables de formation pédagogique
Public cible	Habitant.es / Nouveaux arrivants / Acteurs économiques locaux / Associations / Visiteurs et touristes / Partenaires institutionnels
Importance, priorité et faisabilité	Importance : modérée Priorité : modérée Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	<p>Le site internet actuel de la commune n'apparaît pas en première intention dans les moteurs de recherche lorsqu'un usager tape « Vérin » ou « commune de Vérin ». Les résultats proposés orientent principalement vers des sites d'annuaires administratifs (info-mairie ; annuaire-mairie ; commune-mairie), des pages d'information généralistes (Wikipédia) ou vers le terme « vérin » utilisé en mécanique... Cette faible visibilité peut s'expliquer par l'utilisation d'un nom de domaine secondaire hébergé sur une plateforme gratuite (type wixsite.com : https://mairiedeverin.wixsite.com), et l'absence d'optimisation du référencement naturel (SEO).</p> <p>Or, le site internet constitue aujourd'hui un outil stratégique de communication publique. Même pour une commune de taille modeste, il représente le premier point d'entrée vers l'information institutionnelle.</p> <p>Ainsi, plusieurs objectifs sont attendus :</p> <p style="text-align: center;">1) Améliorer la visibilité du site sur les moteurs de recherche</p>

	<p>Cela passe par l'acquisition d'un nom de domaine plus représentatif tel que : mairiedeverin / comunedeverin (.com, .net, .fr, etc.) et même www.verin.fr qui sont disponibles. Ceci peut être accompagné par l'optimisation du référencement naturel (SEO) du site.</p> <p>2) Professionnaliser l'image numérique de la commune En faisant une refonte graphique du site pour qu'il soit plus moderne et plus claire. La navigation devra être simplifiée, adaptée aux smartphones et dans un souci de sobriété numérique, pourra être généré de manière éco-responsable.</p> <p>3) Faire du site un outil central d'information sur l'adaptation au changement climatique de la commune Pour commencer à préparer les esprits des habitants en les sensibilisant, une rubrique pourra être dédiée à l'adaptation au changement climatique où seront référencées les actions communales qui vont dans ce sens, des supports pédagogiques (infographie, guides pratiques, ressources, etc.) et des initiatives locales qui pourraient inspirer.</p> <p>Les effets attendus sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une meilleure accessibilité des informations et des actions de la commune - Une appropriation du site par les habitant.es - Une sensibilisation progressive de la population aux enjeux climatiques - Une amélioration de l'image et pourquoi pas de l'attractivité de la commune - À terme, le site internet pourra devenir une plateforme de référence locale sur les questions d'adaptation.
<p>Étapes de mise en oeuvre</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Établir les besoins prioritaires du site internet (document obligatoire, informations institutionnelles, etc.) 2) Acheter un nouveau nom de domaine 3) Choisir le/les prestataires 4) Faire la refonte technique et graphique du site + optimisation SEO 5) Créer, développer et alimenter la rubrique "adaptation climatique" 6) Communiquer auprès des habitants à travers le bulletin municipal, des affichages ou bien des réseaux sociaux.
<p>Budget et sources de financement possible</p>	<p>Nom de domaine : environ 20 € / an Hébergement du site : une centaine d'euros / an Refonte par le prestataire : + 1000 € Maintenance annuelle : quelques centaines d'euros / an Sources de financement possible : budget communal ou intercommunal, SITIV</p>
<p>Limites, difficultés</p>	<p>Mobilisation de temps humain pour produire du contenu régulier. Nécessité une mise à jour continue pour éviter l'obsolescence. Risque de sous-utilisation si la communication n'accompagne pas le lancement ! Dépendance à un prestataire externe en cas d'absence de compétence interne.</p>

ACTION N°III.B.4 – CRÉATION D’UNE DÉLÉGATION À “L’ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE” AU NIVEAU DE L’INTERCOMMUNALITÉ

Orientation stratégique	3 - Mobiliser les acteurs du territoire pour construire collectivement des mesures d'adaptation au changement climatique
Objectif stratégique	3.B - Co-construire des solutions d'adaptation au changement climatique avec les partenaires
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables
Porteur(s) du projet	La Communauté de communes
Partenaires possibles	Pas nécessairement de partenaires formels, mais possibilité de collaboration ponctuelle avec les communes membres, les services techniques intercommunaux et des acteurs institutionnels. Le CIRIDD pour l'accompagnement sur les questions d'Économie Circulaire. LADEME pour l'accompagnement de cette action.
Personnes-ressources	Chargé de mission intégrant des missions sur l'adaptation au changement climatique. Christèle Fierobe, Responsable Pôle Animation territoriale au CIRIDD (christele.fierobe@ciridd.org)
Public cible	Tout public
Importance, priorité et faisabilité	Importance : importante Priorité : très prioritaire Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	La création de cette délégation a pour objectif d' accompagner les communes du territoire dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de leurs politiques d'adaptation au changement climatique, en leur apportant un appui technique, méthodologique et, le cas échéant, financier. Elle permettrait notamment : <ul style="list-style-type: none"> ● d'assurer une cohérence territoriale des politiques d'adaptation entre les différentes communes ; ● de faciliter le montage de projets et la recherche de financements ; ● de mutualiser les moyens techniques et humains nécessaires à la mise en œuvre des actions d'adaptation ;

	<ul style="list-style-type: none"> ● d'accompagner les communes dans la mise en œuvre d'actions concrètes, telles que la végétalisation des espaces publics, la désimperméabilisation des sols, l'adaptation des bâtiments publics, la gestion de la ressource en eau ou la prévention des risques climatiques, etc. <p>La délégation pourrait s'appuyer sur un chargé de mission dédié ou partiellement dédié aux enjeux d'adaptation, chargé d'animer la dynamique territoriale, de coordonner les projets et de faire le lien entre les communes et les différents partenaires institutionnels. De plus cette personne pourrait activement participer à la mise en œuvre de la démarche Territoire Engagé Transition Écologique de l'ADEME sur les volets Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire.</p>
Étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la création de la délégation par le conseil communautaire, et désignation d'un élu référent. - Définition précise de ses missions. Exemple : accompagnement technique des communes, coordination des actions, recherche de financements, suivi des projets et animation territoriale, etc - Mobilisation d'une ressource humaine dédiée (chargé de mission) - L'intercommunalité pourra s'engager dans une démarche structurante, telle que le programme Territoire Engagé Transition Écologique, pour aligner ses actions sur les référentiels Climat-Air-Énergie et Économie circulaire. - Sur cette base, un état des lieux permettra d'identifier les actions prioritaires (végétalisation, gestion de l'eau, adaptation des bâtiments, prévention des risques, etc.). - Pour qu'enfin, la communauté de commune possède un plan d'action avec des indicateurs qui assureront le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre.
Budget et sources de financement possible	<p>L'ADEME propose une subvention dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Écologique, qui permet de financer (jusqu'à 80 %) l'accompagnement par un conseiller spécialisé sur une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans pour accompagner le pilotage, le diagnostic et le suivi du plan d'actions : Programme Territoire Engagé Transition Écologique (TETE) - Accompagnement des collectivités par un conseiller</p>
Limites, difficultés	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de sensibilisation des élus - Manque de ressources humaines et financières - Une coordination intercommunale qui peut demander du temps - Une mobilisation variable des communes, qui disposent de moyens et de priorités différentes

**ACTION N°III.B.5 – RÉFLEXION STRATÉGIQUE AVEC LES
VITICULTEUR.RICE.S SUR L'ADAPTATION DE LEUR MODÈLE ÉCONOMIQUE**

Orientation stratégique	3 - Mobiliser les acteurs du territoire pour construire collectivement des mesures d'adaptation au changement climatique
Objectif stratégique	3.B - Co-construire des solutions d'adaptation au changement climatique avec les partenaires
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 1 - Une particularité viticole à protéger
Porteur(s) du projet	La commune de Vérin
Partenaires possibles	PNR
Personnes ressources	Les chambres consulaires (agriculture et commerce)
Public cible	Les viticulteur.ices de la commune
Importance, priorité et faisabilité	Importance : importante Priorité : modérée Faisabilité : modérément faisable
Description de l'action et effets attendus	Étant donné la forte sensibilité de la viticulture au changement du climat, la pérennité de leur activité est directement menacée. Ainsi, s'il est déjà d'une part nécessaire de les accompagner pour transformer leurs pratiques agricoles afin de pérenniser leur production de vin, il peut être également intéressant de repenser le modèle économique global de leur activité viticole en élargissant leur activité à d'autres pratiques commerciales permettant de multiplier les sources de revenus tout en valorisant leur travail. Dès lors, Vérin possédant des domaines viticoles singuliers et très reconnus comme Château-Grillet, pourrait intéresser les touristes notamment. Ainsi, il pourrait être intéressant d'organiser des dégustations de vin, des visites des domaines viticoles et de faire découvrir les pratiques viticoles (expliquer les exigences d'une AOC par exemple, toutes les étapes pour faire du vin...). Vérin étant notamment sur la Via Rhona , cela pourrait être une opportunité pour les viticulteurs de faire connaître leur vin, et donc de générer un complément de revenus pouvant compenser en tout ou partie la perte de production de vin due à la transformation des conditions climatiques et de l'environnement.
Étapes de mise en oeuvre	- Se rapprocher des chambres d'agriculture et de commerce pour leur demander si des viticulteurs ont entamé ce genre de démarches afin de

	<p>s'en inspirer et de voir les éventuels accompagnements possibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se rapprocher des viticulteurs vérisinois pour leur présenter les idées possibles et les mettre en lien avec les autres viticulteurs ayant entamé les démarches.
Budget et sources de financement possible	Cela sera financé par les viticulteurs, mais la commune peut aussi les aider en mettant par exemple à disposition la salle des fêtes ou la place de la mairie pour la tenue de soirées dégustation de vin en été.
Limites, difficultés	Trouver les personnes-ressources à présenter aux viticulteurs

ACTION N°III.B.6 – CRÉATION D'UNE INSTANCE PARTICIPATIVE

Orientation stratégique	3 - Mobiliser les acteurs du territoire pour construire collectivement des mesures d'adaptation au changement climatique
Objectif stratégique	3.B - Co-construire des solutions d'adaptation au changement climatique avec les partenaires
Enjeu(x) concerné(s)	Enjeu 2 - Préserver des conditions de vie soutenables Enjeu 3 - La solidarité territoriale comme levier d'adaptation
Porteur(s) du projet	Commune de Vérin
Partenaires possibles	Association(s) d'habitant.es : les bénévoles de la bibliothèque, les projets citoyens hébergés dans le lieu partagé (cf action 2.1) Acteurs thématiques pour les temps d'information : PNR, associations...
Personnes ressources	
Public cible	Vérinois.es
Importance, priorité et faisabilité	Importance : importante Priorité : très prioritaire Faisabilité : facilement faisable
Description de l'action et effets attendus	Pour s'adapter au changement climatique, chaque voix compte . Une instance démocratique permet d'associer habitants, associations et élus, pour refléter les besoins réels de la commune et participer à la prise de décision. La démocratie participative favorise également la compréhension et l'acceptation des projets , qui peuvent être ainsi plus efficaces et plus justes. En outre, cela favorise la création de lien social autour des enjeux d'adaptation , et ainsi la résilience et la solidarité du territoire. Cette instance constitue à la fois un lieu de sensibilisation (temps de formations

	<p>sur les thématiques traitées) et de prise de décision. Dans un premier temps, le temps que le groupe se structure, on pourrait envisager qu'il ait les moyens d'émettre des avis et d'amender les décisions du conseil municipal en matière d'adaptation. Si une dynamique s'installe, le groupe pourra peu à peu s'autonomiser, en proposant ses propres projets, voire en disposant d'un budget propre, sous la forme d'un budget participatif.</p>
Étapes de mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion publique d'information sur la mise en place de cette instance, et large communication pour encourager la participation des habitant.es, des élu.es, des associations, mais aussi des acteurs économiques (viticulteur.ices, restaurateur.ices) - Soutien au groupe se formant progressivement en leur offrant un lieu de réunion et des outils : temps d'informations sur les thématiques traitées par l'instance, afin de favoriser une décision éclairée et à égalité entre tous.tes - Création de rencontres régulières entre l'instance et les élu.es, pour débattre collectivement des mesures à mettre en place pour adapter la commune aux effets du changement climatique - Si la dynamique perdure, mise à disposition d'un budget participatif
Budget et sources de financement possible	<p>Pas de budget particulier. La mise à disposition d'un lieu de réunion, par exemple le lieu partagé, constitue un soutien efficace et gratuit (en dehors des travaux déjà en cours sur le bâtiment).</p>
Limites, difficultés	<p>Mobiliser la population</p>